

ACTION URGENTE

DES FEMMES INDIGÈNES INJUSTEMENT EMPRISONNÉES

Au Mexique, deux femmes indigènes en détention depuis trois ans pour un crime qu'elles n'ont pas commis sauront dans les prochaines semaines si leur peine est confirmée ou annulée. Ce sont des prisonnières d'opinion et, à ce titre, elles doivent être libérées immédiatement.

Alberta Alcántara Juan et **Teresa González Cornelio**, deux femmes indigènes otomí vivant à Santiago Mexquititlán, dans l'État de Querétaro, sont en détention depuis le 3 août 2006. Elles avaient été arrêtées en même temps qu'une troisième femme indigène, Jacinta Francisco Marcial, et inculpées de l'enlèvement de six membres de l'Agence fédérale d'investigation (AFI).

Le 26 mars 2006, six agents de l'AFI sont arrivés sur le marché principal de Santiago Mexquititlán. Ils disaient tenter de trouver des stupéfiants et des DVDs piratés mais n'ont pas été en mesure de présenter un mandat ni de prouver leur identité et ont endommagé les articles des marchands. La tension est montée lorsqu'ils ont tenté de confisquer des biens, et des vendeurs ont crevé les pneus de voiture de certains des agents. Selon certains membres de la communauté, la situation s'est réglée dans le calme plus tard dans la journée. Toutefois, dans la soirée, les agents ont porté plainte auprès du procureur général, alléguant qu'ils avaient été retenus contre leur gré pendant plusieurs heures par ceux qui protestaient contre leur intervention. Certains avocats locaux estiment qu'il n'existe aucune raison d'affirmer qu'un enlèvement a eu lieu.

Plus de quatre mois après les faits, Alberta Alcántara Juan, Teresa González Cornelio et Jacinta Francisco Marcial ont été arrêtées et inculpées de l'enlèvement. Elles ont chacune été condamnées à 21 ans de prison. Le seul élément présenté contre elles était une photographie publiée dans un journal local sur laquelle les trois femmes se tiennent près des agents de l'AFI. Amnesty International pense que ces trois personnes ont été emprisonnées en guise de représailles contre la réaction des propriétaires d'étals sur le marché, le 26 mars 2006. L'organisation considère que les charges retenues contre ces trois femmes ont été forgées de toute pièce et que ces femmes ont été désignées comme coupables parce qu'elles étaient des proies faciles uniquement en raison de leur statut marginal au sein de la société, en tant que femmes indigènes pauvres. Alberta Alcántara Juan, Teresa González Cornelio et Jacinta Francisco Marcial ont fait appel de leur condamnation et ont toutes les trois eu gain de cause en avril 2009. Elles ont ensuite été rejugées mais aucun élément supplémentaire n'a été présenté lors du second procès. Jacinta Francisco Marcial a été libérée en septembre 2009, lorsque le bureau du procureur fédéral a décidé d'abandonner les charges au cours de la procédure pour manque de preuves. Toutefois, bien que les accusations portées contre Alberta Alcántara et Teresa González Cornelio reposent sur les mêmes éléments, le bureau du procureur a choisi de maintenir les poursuites contre elles et de demander qu'elles soient de nouveau condamnées. L'audience finale du second procès des deux femmes a eu lieu le 3 février 2010. Le juge dispose de 30 jours ouvrables à partir de cette date pour prononcer un verdict.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- demandez la libération immédiate et sans condition d'Alberta Alcántara Juan et Teresa González Cornelio en exprimant votre conviction qu'elles sont des prisonnières d'opinion.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 15 MARS 2010 :

Président de la République :

Lic. Felipe de Jesús Calderón Hinojosa
 Presidente de la República Mexicana
 Residencia Oficial de los Pinos, Casa Miguel Alemán,
 Col. San Miguel Chapultepec, México DF, 11850, Mexique

Fax : + 52 55 50934900

Courriel :

felipe.calderon@presidencia.gob.mx

Formule d'appel : *Estimado Presidente,*
 / Monsieur le Président,

Ministre de l'Intérieur :

Lic. Fernando Francisco Gómez-Mont Urueta
 Secretario de Gobernación
 Bucareli 99, 1er. piso, Col. Juárez,
 Delegación Cuauhtémoc, México D.F.,
 06600, Mexique

Fax : +52 55 5093 3414

Formule d'appel : *Sr. Monsieur le Ministre,*

Gouverneur de l'État de Querétaro :

Lic. José E. Calzada Rovirosa
 Gobernador del Estado de Querétaro
 Palacio de la Corregidora
 Pasteur esq. 5 de Mayo, Centro Histórico,
 Querétaro, Qro.

76000, Mexique

Fax : (+52 442) 238 5008

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
 INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

DES FEMMES INDIGÈNES INJUSTEMENT EMPRISONNÉES

AU 33/10, AMR 41/012/2010, 11 février 2010

AMNESTY
INTERNATIONAL

